



Aide pour une union officielle



*La demande d'aide doit impérativement être envoyée **PAR COURRIER** avant le **20 décembre**
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées
Pour les unions du 20 au 31 décembre, une tolérance est accordée jusqu'au 10 janvier*

Afin d'être présent auprès de vous, c'est avec plaisir que le CAES contribue à fêter les événements importants qui jalonnent la vie de ses adhérents internes.

La somme de **100 euros** sera attribuée à l'adhérent interne à l'occasion de l'officialisation d'une union (mariage ou PACS).

Pour obtenir votre aide, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La copie de l'extrait de l'acte de mariage ou de PACS,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**



Formulaire de demande de l'aide
Pour une union officielle
(658208)

**La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 20 décembre
à l'adresse suivante :**

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

☐ - Copie de l'extrait de l'acte de mariage ou de PACS,

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____